

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n°: 005-2025</p> <p>Du : 10 avril 2025</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 10 pouvoir : 1 votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 05 avril 2025</p>
---	--

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
 Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
 Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Morgane Auger, Conseillères municipales,
 Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire, ayant donnée pouvoir à Monsieur Thierry Vincent, Adjoint au Maire,

ETAIT ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Michel Monteiro, Adjoint au Maire,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET : Affectation des résultats

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'instruction budgétaire M57,

Vu, la délibération n°004-2025 du 10 avril 2025 adoptant le Compte Financier Unique de l'exercice 2024,

Considérant, qu'il convient d'affecter le résultat du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025,

Considérant, que le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 présente un excédent de fonctionnement de 40 989.12 €, et un excédent d'investissement cumulé de 26 357.59 € qu'il convient d'affecter sur l'exercice 2025,

Considérant, les besoins de financement de la commune pour l'année 2025, il est proposé d'inscrire l'excédent de fonctionnement de 40 989.12 € au chapitre 002 excédents de fonctionnement reporté et de reporter la somme de 26 357.59 € au chapitre 001 excédents d'investissement,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller municipal,

Considérant, l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Approuve, l'affectation de résultats comme tel :

- ✓ L'inscription de 40 989.12 € au chapitre 002 excédents de fonctionnement reportés,
- ✓ L'inscription de 26 357.59 € au chapitre 001 excédents d'investissement reportés,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 10 avril 2025

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

